

## Note d'Information

Chère candidate/Cher Candidat ; Bienvenue à l'Université Oran1 Ahmed Ben Ben Bella

Vous êtes convoqués à passer les épreuves écrites du Concours d'accès à la formation doctorale qui aura lieu le **Samedi 19/10/2019** au **Campus 2 Professeur Taleb Mourad (Ex-IGMO)**.

### Planning des épreuves

Epreuve 1: Epreuve Générale Commune de 13h00-14h30, Durée : 1h30 (Coefficient :1)

Présence en salle d'examen : 12h15

Epreuve 2: Epreuve de spécialité de 15h00-17h00 , Durée : 2h00 (Coefficient: 3)

Présence en salle d'examen : 14h30

**Veillez-vous présenter avant l'horaire pour consulter les listes, localiser votre salle et prendre connaissance de votre numéro de place (elles sont accessibles sur le lien: <https://www.univ-oran1.dz>)**

### REGLEMENT INTERIEUR DES CONCOURS

1- Une pièce d'identité officielle en cours de validité et la convocation au concours sont obligatoires le jour de l'épreuve et seront déposées sur la table d'examen durant toute l'épreuve. Le candidat qui ne présentera pas ces documents ne sera pas autorisé à subir l'épreuve du concours et sera par conséquent, exclu de la salle d'examen.

2- Le candidat doit mentionner son nom son prénom uniquement dans le cadre de la copie d'examen réservé à cet effet. Toute copie d'examen comportant, dans la partie réservée à la réponse au sujet de l'épreuve de concours, des informations sur le candidat ou des signes particuliers (signature, dessin, différentes couleurs de stylos etc.) sera automatiquement exclue de la correction.

3- Le candidat ne doit utiliser qu'une seule et unique couleur de stylo pour la rédaction de la réponse du sujet de l'épreuve : **bleue** ou **noire**. L'utilisation d'une autre couleur ou de plusieurs couleurs en même temps est strictement interdite.

4- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des lieux d'examen.

5- Les oreillettes de téléphones portables, ou autres appareils multimédia sont strictement interdits. Les téléphones portables devront être éteints durant l'épreuve du concours et remis au surveillant.

6- Le candidat ne pourra quitter le lieu d'examen que trente (30) minutes après le début de l'épreuve, l'autorisation lui sera donnée par le responsable du lieu d'examen. En conséquence, aucun candidat ne sera autorisé à passer les examens (30) minutes après le début des épreuves.

7- A l'issue de chaque épreuve, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, aux surveillants.

8- Hormis les membres du CFD, les surveillants et les administrateurs en charge du concours, l'accès à la salle est interdit aux personnes étrangères.